
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 30 OCT 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.0414 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Aides Archivistes, session 2019.

Ce sont :

AIDES-ARCHIVISTES

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	BADO DEBOUE	288927	30/12/84
2	GUIGMA SAIBATOU	262425	24/12/89
3	OUEDRAOGO ALI	266103	31/12/90
4	OUEDRAOGO JEAN-BRUCE AUGUSTIN	252450	27/08/87
5	SIENI HARSENE	254919	31/12/80
6	TE ARDJATA	205133	31/12/81
7	TRAORE MOHAMED	271875	18/11/78
8	ZONGO TOUYAOBYAM ANNE GISELE	262432	05/10/76

Arrêté la présente liste à 8 nom(s).

AIDES-ARCHIVISTES

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation
le Secrétaire général

SOULEYMANE LENGANE

